

**Transition bibliographique :
application des éléments de la norme RDA-FR
au 18 avril 2017**

ZONE DE L'ADRESSE

Zone de l'adresse : applications dans le SUDOC

SOMMAIRE

Introduction	p. 3
Ressources publiées	
Généralités	p. 4
Documents imprimés	p. 6
Images animées / enregistrements sonores	p. 8
Livres électroniques	p. 9
Livres anciens	p. 10
Questions diverses	p. 11
Ressources produites (non publiées)	
Littérature grise, rapports, vidéos institutionnelles, etc.	p. 13
Thèses et mémoires	p. 14
 Dans quels cas appliquer ces consignes ?	 p. 15

**Depuis le 18 avril 2017, la nouvelle zone 219 du format de catalogage se substitue à la zone 210
pour toutes les ressources (à l'exception des ressources continues)**

On distinguera :

- **les ressources publiées** qui porteront obligatoirement une mention de publication ainsi qu'une date (même approximative) correspondant à la manifestation que l'on catalogue
- **les ressources produites (= non publiées)** : thèses (version de soutenance), mémoires, rapports, littérature grise, vidéos institutionnelles, etc. qui porteront une mention de production

Nota : la zone 219 reste exportée en 210

➤ RESSOURCES PUBLIEES

La mention de publication est obligatoire (même si le lieu et l'éditeur sont inconnus)

En l'absence de date de publication et de date de dépôt légal (DL), la date de diffusion est obligatoire si elle est présente sur la ressource ; sinon la date de copyright (ou la date de protection pour les enregistrements sonores); sinon la date de fabrication.

Ces différentes mentions se distinguent par la valeur du 2^e indicateur.

Dans l'ordre de priorité :

- | | |
|---|--------|
| - Mention de publication (puis Dépôt Légal) | 219 #0 |
| - Mention de diffusion / distribution | 219 #2 |
| - Date de copyright | 219 #4 |
| - Mention de fabrication (impression) | 219 #3 |



La date de copyright est prioritaire à la date d'impression (ne pas se fier à la valeur de 2^e indicateur).

RAPPEL ABES

Les règles pour la saisie des sous-zones \$a et \$c restent inchangées :

- Abandon des abréviations dans la transcription des données, sauf si elles sont présentes sur la source d'information : on n'abrège pas de sa propre initiative
- Abandon des locutions latines : [S.l.], [s.n.], [sic], [i.e.], remplacées dans les deux premiers cas par [Lieu de publication inconnu], [éditeur inconnu]
- Encadrer de [] les informations provenant de sources externes.
- En cas d'éditeurs multiples :
 - . Signaler tous les éditeurs (consigne Sudoc)
 - . Dans le cas de lieux multiples associés à un éditeur, un producteur, un diffuseur/distributeur ou un fabricant, signaler obligatoirement le premier, français ou non ; en signaler au moins 2 si le 1er est situé à l'étranger et que l'un des suivants est français.

○ DOCUMENTS IMPRIMES PUBLIES

<p><u>AVEC MENTION DE PUBLICATION</u></p> <p>Mention de publication <u>avec lieu d'édition, éditeur</u> <u>et date de publication</u></p> <p>219 #0\$aLieu d'édition\$cEditeur\$date de publication</p>	<p><u>Exemples :</u></p> <p>219 #0\$aLondon\$cISTE Editions\$d2017</p>
<p>Mention de publication <u>avec lieu d'édition, éditeur</u> <i>sans date de publication</i></p> <p><u>mais avec date de dépôt légal</u></p> <p>219 #0\$aLieu d'édition\$cEditeur\$dDate de dépôt légal</p>	<p>219 #0\$a[Arles]\$cActes Sud\$dDL 2017</p> <p><i>Nota : on saisit DL devant la date</i></p>
<p>Mention de publication <u>avec lieu d'édition, éditeur,</u> <i>sans date de publication</i></p> <p><u>mais avec date de copyright</u></p> <p>219 #0\$aLieu d'édition\$cEditeur 219 #4\$dDate de copyright</p>	<p>219 #0\$aAtlanta (Ga.)\$cLockwood Press 219 #4\$i2016</p> <p><i>Nota : on ne saisit pas cop. car 219 #4\$i va générer © devant la date (en affichage isbd)</i></p>

<p><u>SANS MENTION DE PUBLICATION</u></p> <p>Nota : cette mention est obligatoire</p>	<p>Exemples</p>
<p>Sans mention de publication</p> <p>avec <u>mention de diffusion</u> : <u>diffuseur/distributeur et date</u></p> <p>219 #0\$a[Lieu de publication inconnu]\$c[éditeur inconnu] 219 #2\$aLieu de diffusion\$cDiffuseur/distrib. \$ddate de diff.</p>	<p>219 #0\$a[Lieu de publication inconnu]\$c[éditeur inconnu] 219 #2\$aParis\$cPresses universitaires de France\$d2015</p> <p><i>Nota : 219 #2 \$c génère la mention [diffusion/distribution] après le nom du diffuseur/distributeur</i></p>
<p>Sans mention de publication</p> <p>avec <u>lieu de diffusion et diffuseur et date de copyright</u></p> <p>219 #0\$a[Lieu de publication inconnu]\$c[éditeur inconnu] 219 #2\$aLieu de diffusion\$cDiffuseur/distrib 219 #4\$iDate de copyright</p>	<p>219 #0\$a[Lieu de publication inconnu]\$c[éditeur inconnu] 219 #2\$aParis\$cPresses universitaires de France 219 #4\$i2015</p> <p><i>Nota : à l’affichage isbd</i> 219 #2 \$c génère la mention [diffusion/distribution] après le nom du diffuseur/distributeur 219 #4\$i génère © avant la date de copyright</p>
<p>Sans mention de publication</p> <p>avec uniquement <u>achevé d’imprimer (ou date d’impression)</u></p> <p>219 #0\$a[Lieu de publication inconnu]\$c[éditeur inconnu] 219 #3\$dDate d’impression</p>	<p>219 #0\$a[Lieu de publication inconnu]\$c[éditeur inconnu] 219 #3\$d1968</p> <p><i>Nota : à l’affichage isbd</i> 219 #3 \$d génère des parenthèses autour de la date d’impression</p>

○ DVD ET CD PUBLIES

<p>DVD avec mention de publication : lieu d'édition, éditeur</p> <p>Et avec mention de diffusion : <u>lieu de diffusion et diffuseur</u></p> <p><u>Et date de copyright</u></p> <p>219 #0\$aLieu d'édition\$cEditeur 219 #2\$aLieu de diffusion\$cDiffuseur/distrib 219 #4\$iDate de copyright</p>	<p>219 #0\$a[Paris]\$cWild side vidéo 219 #2\$a[Neuilly-sur-Seine]\$cWarner home video 219 #4\$i2013</p> <p><i>Nota : lorsque la mention de diffusion/distribution est présente sur la ressource, il faut l'enregistrer en complément de la mention de publication (<u>concerne les images animées</u>)</i></p>
<p>CD avec mention de publication : lieu d'édition, éditeur</p> <p>Et avec mention de diffusion : <u>lieu de diffusion et diffuseur</u></p> <p><u>Et date de copyright</u> <u>Et date de protection</u> (spécifique aux CD)</p> <p>219 #0\$aLieu d'édition\$céditeur 219 #2\$aLieu de diffusioncDiffuseur 219 #4\$iDate de copyright\$pdate de protection (spécifique aux CD)</p>	<p>219 #0\$a[New-York]\$cA&M records 219 #2\$a[Paris]\$cPolydor-Polygram 219 #4\$i1991\$p1991</p> <p><i>Nota : si la mention de diffusion/distribution peut être établie (et si utile à l'identification de la ressource), elle peut être saisie en complément de la mention de publication (<u>enreg. sonores</u>)</i></p> <p><i>Nota : à l'affichage isbd</i> 219 #4\$i génère © devant la date de copyright et \$p génère Ⓒ devant la date de protection</p>
<p>CD sans mention de publication</p> <p>Avec mention de diffusion : <u>lieu de diffusion et diffuseur</u></p> <p><u>Avec date de copyright</u></p>	<p>219 #0\$a[Lieu de publication inconnu]\$c[éditeur inconnu] 219 #2\$aParis\$cVirgin France 219 #4\$i2001</p>

○ **LIVRES ELECTRONIQUES (natifs ou numérisation commerciale)**

<p>Mention de publication <u>avec lieu d'édition, éditeur et date de publication</u></p> <p>219 #0\$aLieu d'édition\$cEditeur\$ddate de publication</p>	<p>219 #0\$aParis\$cL'Harmattan\$d2016</p> <p><i>Nota : Si plateforme de diffusion, on ne la mentionne pas en 219</i></p>
--	--

○ **LIVRES anciens (ou cartes géographiques anciennes) ELECTRONIQUES (numérisation patrimoniale)**

<p><u>Reproduction numérique à l'identique mise à disposition de tous</u></p> <p>Sans mention de publication avec <u>mention de diffusion : diffuseur/distrib et date</u></p> <p>219 #0\$a[Lieu de publication inconnu]\$c[éditeur inconnu] 219 #2\$aLieu de diffusion\$cDiffuseur/distrib.\$ddate de diff.</p> <p>Nota : 100 \$aDate de diffusion\$eDate de l'original</p>	<p>219 #0\$a[Lieu de publication inconnu]\$c[éditeur inconnu] 219 #2\$aStrasbourg\$cService commun de la documentation \$d2015</p> <p><i>Nota : 219 #2 \$c</i> génère la mention [diffusion/distribution] après le nom du diffuseur/distributeur</p>
<p><u>Reproduction numérique avec enrichissements éditoriaux, mise à disposition de tous</u></p> <p>Mention de publication</p> <p>219 #0\$a[Lieu de publication]\$c[éditeur]\$ddate de publication</p> <p>Nota : 100 \$aDate de publication\$eDate de l'original</p>	<p>219 #0\$aStrasbourg\$cService commun de la documentation \$d2015</p>

○ **LIVRES anciens (ou cartes géographiques anciennes) ELECTRONIQUES (numérisation patrimoniale) (suite)**

<p><u>Reproduction numérique à l'identique et NON mise à disposition de tous</u> (<i>reproduction à la demande ou à des fins de conservation</i>)</p> <p>Mention de production 219 #1\$a[Lieu de production]\$c[producteur]\$ddate</p> <p>Nota : 100 \$aDate de production\$eDate de l'original</p>	<p>219 #1\$aStrasbourg\$cService commun de la documentation \$d2015</p> <p>Nota : 219 #2 \$c génère la mention [diffusion/distribution] après le nom du diffuseur/distributeur</p>
---	---

○ **LIVRES ANCIENS**

Toujours : 219 ##

<p>Adresse complète en page de titre uniquement</p> <p>219 ##\$rAdresse complète</p>	<p>219 ##\$rA Paris, chez Claude Herissant. M.DCC.LXII.</p>
<p>Adresse complète en page de titre + Adresse au colophon ou achevé d'imprimer</p> <p>219 ##\$rAdresse\$sColophon ou achevé d'imprimer</p>	<p>219 ##\$rAvec privilege du Roy. A Paris. Chez la veuve de Maurice de La Porte. 1553.\$sAchévé d'imprimer le xxiii. de may. 1553.</p>

QUESTIONS DIVERSES

- *En 219, on ne double plus la date de publication par le copyright comme avant (en 210) ?*

Réponse ABES :

- **Si on a une date de publication et une date de copyright, et si cette date de copyright est avec certitude la date de copyright de l'expression principale de la ressource, elle peut être enregistrée en 100\$f (mais dans le doute, ne pas saisir le \$f). En tout cas, elle ne doit plus figurer en 219.**

Exemple

Pétronille et ses 120 petits / Claude Ponti
publié en 2007 et portant un copyright de 1990,
219 #0\$aParis\$cL'école des loisirs\$d2007

Avec en zone 100 \$a2007\$f1990

(en effet, il peut être intéressant d'enregistrer cette date de copyright 1990 en 100\$f uniquement si l'on est certain qu'elle correspond bien à l'expression principale de la ressource)

- **La date de copyright est saisie en 219 uniquement s'il n'y a ni date de publication, ni date de DL, ni date de diffusion/distribution et si cette date de copyright correspond à la date de mise à disposition de la manifestation décrite.**

Exemple :

Super cagoule / Antonin Louchard
Publié par Seuil Jeunesse avec uniquement une date de copyright 2016
219 #0\$aParis\$cSeuil Jeunesse
219 #4\$i2016

Avec une zone 100 \$a2016

Nota : on pourrait éventuellement rajouter cette date de copyright en \$f si l'on était sûr qu'elle correspond à l'expression principale de la ressource.

- *Et si aucune date n'est présente sur le document ?*

Réponse Abes :

Si aucune date (de publication, de DL, de diffusion/distribution, de copyright, de fabrication) n'est disponible dans la ressource, il faudra alors obligatoirement enregistrer une date restituée en 219 #0 \$d, donc mise entre crochets. Cette date peut être soit certaine (trouvée dans une source fiable ou établie avec certitude en fonction de données objectives), soit approximative, même au siècle.

**Toute date fournie entre crochets en 219 doit être justifiée dans une note.
Voir la fiche du GM sur la zone 219.**

- *La date de retraitage est-elle toujours à indiquer en 305 ?*

Réponse Abes :

Oui, en cas de retraitage, on indique la date de retraitage en 305. A ce niveau, les règles de catalogage restent inchangées.

- *Et les livres en caractères non latins ?*

On applique les nouvelles règles en continuant à doubler les zones.

Exemple : un ouvrage avec lieu d'édition, éditeur, et date de copyright

219 #0\$601\$7ca\$aМосква\$cЭКСМО

219 #0\$601\$7ba\$aMoskva\$cÈksmo

219 #4\$602\$7ca\$i2015

219 #4\$602\$7ba\$i2015

➤ RESSOURCES PRODUITES (NON PUBLIEES)

- Littérature grise, rapports, vidéos institutionnelles, etc.

219 #1

<p>Rapport d'entreprise non publié</p> <p>219 #1 \$aLieu de production \$cNom du producteur \$dDate de production</p>	<p>219 #1 \$aBesançon \$cSociété nationale des chemins de fer français, Mission TGV Rhin-Rhône \$d1994</p>
--	---

- **Thèses et mémoires**

NOTA : Pour tout ce qui concerne le catalogage des thèses et des mémoires, veuillez vous reporter aux supports de Suzanne Ratsimandrava (responsable du service des thèses) spécialement destinés aux catalogueurs de ce type de documents.

En bref :

Thèse version de soutenance

En principe, on saisit uniquement la date de production. Exemple : 219#1\$d2016

Mémoire de master

En principe, on saisit uniquement la date de production. Exemple : 219 #1\$d2010

MAIS :

<p>Reproduction d'une thèse à l'identique (sous forme électronique, imprimée, microfiches...)</p> <p>On saisira uniquement une mention de diffusion</p>	<p>219#2\$aLille\$cAtelier national de reproduction des thèses\$d1999</p>
<p>Publication commerciale d'une thèse</p> <p>On saisira une mention de publication</p>	<p>219#0\$aParis\$cH. Champion\$d2010</p>

IMPORTS ET DERIVATIONS : Consignes SUDOC

Imports et dérivations	Conversion automatique des zones	Ce que vous devez faire dans la zone de l'adresse
Import BnF notices chargées par Abes	210 devient 219 (faite en partie)	Vérifier, <u>document en main</u>, et corriger si besoin
Dérivation de bases externes notices enMarc21 conformes à RDA	264 devient 219	Vérifier, <u>document en main</u>
Dérivation de bases externes notices enMarc21 non conformes à RDA	260 devient 210	Transformer la zone, document en main

POUR LES NOTICES DEJA PRESENTES : Consignes Sudoc

- Si des éléments nouveaux nécessitent une mise à jour des éléments de l'adresse bibliographique(en cas de retraitage par exemple), **la transformation de la zone 210 en 219 est obligatoire.**
- Dans les autres cas, il n'est pas obligatoire (mais il n'est pas interdit) de les modifier.

Toute modification doit être faite avec le document en main

SITUATIONS DE CATALOGAGE : Consignes Sudoc

Je veux ...

créer une notice

Actions dans winibw

- utiliser les scripts de création
- ajouter le code en 183 (s'il n'y figure pas)
- compléter la 219

Dériver une notice d'une base externe

- copier la notice en base de production (F5)
- ajouter la 183
- vérifier la 219 et corriger/convertir si nécessaire

Fusionner une notice

(pour catalogueur dédoublonneur)

Au préalable :

- ajouter la 183 dans la notice préférée
- si la notice à fusionner contient une 219 et la notice préférée une 210, transformer celle-ci en 219

Transformer une notice

(ex : notice imprimée devient électronique)

- utiliser le script de transformation
- ajouter le code en 183
- compléter la 219

Modifier une notice

- ajouter la 183
- Si la zone de l'adresse doit être modifiée, transformer la 210 en 219 (à condition d'avoir le document en main)